

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire - trésorière :

Que lors de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Shefford tenue le 3 décembre 2013, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé :

Règlement n° 2013-504 « Adoption du budget et imposition des taux des taxes et compensations pour l'année 2014 »

Le règlement peut être consulté à la Mairie au 245, chemin Picard, Shefford, QC., aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À Shefford, province de Québec, ce septième (7^e) jour du mois de janvier deux mille quatorze (2014).

Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire – trésorière